député de Calgary-Nord. A mon sens, il n'y a rien dans le Règlement, et cela est évident, qui donne à entendre qu'un seul genre de motion puisse disposer de cette situation, ou qu'une méthode unique doive être adoptée pour en disposer.

A mon avis, si une motion fondée sur cette question de privilège était jugée recevable, et que la Chambre disposait de cette motion, ou du fond de cette motion, la question de privilège serait réglée. Mais on ne peut, en jugeant une motion irrecevable, rejeter la motion de fond. Qu'il me suffise de signaler au ministre que si une motion visant à examiner toute motion de fond à l'étude était jugée irrecevable, les travaux du gouvernement seraient terminés, si l'on acceptait la thèse du ministre. Je soutiens donc que cette thèse n'est pas valable ici.

J'aimerais ensuite parler de l'affirmation du premier ministre selon laquelle la Chambre enfreint le Règlement depuis trois jours. Monsieur l'Orateur, je soutiens que, pendant toute cette période, nos débats ont été conformes au Règlement. A aucun moment les députés n'ont enfreint le Règlement en parlant de la question de privilège, car ils ont le droit de discuter de cette question. Ils ont le droit de la poser, de proposer des mesures en vue de la régler. Nos débats en ce moment ne sont en rien contraires au Règlement sauf, comme on l'a souligné à plusieurs reprises, que la présidence a bien voulu permettre que l'on discute simultanément de trois ou quatre questions de privilège différentes.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, il y a une chose que j'aimerais mentionner. Si cela peut aider la Chambre à se tirer de l'impasse dans laquelle elle se trouve, et c'est pourquoi j'ai présenté ma motion, je suis entièrement prêt, tout en soutenant que ma motion est bien formulée, à retirer les mots que l'on pourrait trouver offensants: «pour qu'elle en décide», et je peux arranger cela avec le co-motionnaire. Si c'est la pierre d'achoppement, je veux bien faire preuve d'esprit de collaboration et retirer ces mots. Je suis certain que Votre Honneur admettra que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre avait bien raison de proclamer l'autorité de la présidence quand il s'agit de modifier ainsi une motion.

• (4.10 p.m.)

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, juste un mot pour dire que ceux d'entre nous qui ont parlé de la possibilité de cesser de discuter cette affaire à la Chambre et de se mettre au travail ont exprimé l'espoir que tout débat ayant trait à la procédure serait très court. Or, monsieur l'Orateur, il y a plus d'une heure qu'on discute pour savoir si cette motion est recevable ou non et, en toute déférence, je me demande si Votre Honneur est maintenant disposé à rendre son jugement au lieu de laisser la discussion se prolonger, ce qui nous éloigne irrévocablement du but visé.

M. Olson: Puis-je faire une proposition?

M. l'Orateur: Il est vrai, assurément, que de l'assentiment de la Chambre, certains orateurs ont pris la parole plus d'une fois sur le rappel au Règlement. De nouveau, j'ai été indulgent, trop peut-être. Mais la Chambre désire peut-être permettre à l'honorable député d'ajouter quelques mots à ce qu'il a déjà dit au sujet de ce rappel au Règlement.

M. Olson: Il ne s'agit pas du rappel au Règlement. Je veux faire une proposition. J'ai préparé le texte d'une contre-proposition. L'honorable député d'Edmonton-Ouest aimerait peut-être l'entendre. (Exclamations)

M. l'Orateur: L'honorable député d'Edmonton-Ouest a déclaré que, si la Chambre y consentait à l'unanimité, il modifierait sa motion. La présidence pourrait peut-être examiner cette proposition maintenant, mais il lui faut le consentement unanime de la Chambre.

M. Nielsen: Vous pouvez le faire.

M. l'Orateur: L'honorable député du Yukon dit que je peux le faire. Je m'y prends peut-être à rebours, mais si c'est la proposition faite à la présidence... A l'ordre. Je demande aux honorables députés de me permettre d'exprimer mes vues à la Chambre. Avec beaucoup de patience au cours des derniers jours, j'ai écouté les honorables députés, chacun d'eux, y compris ceux qui ont parlé plus d'une fois alors qu'ils auraient peut-être dû le faire une fois seulement sur la question de privilège. Mais nous nous entendons tous pour dire que les choses se sont compliquées. L'une des difficultés la semaine dernière c'est que la Chambre était saisie